

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2016

Présents : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Hervé DAUCHY, Valérie DUTROP, Rudolph WIJBURG, Alan BRROKE .

Absents excusés : Catherine PEROUX qui donne pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE, PASCAL DELAVERGNAS, Sylvain BREJEON.

Absents : Patrice DELAVALLADE.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 10 juin 2016 , à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE , Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le jour même. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Fusion de la Communauté de communes du Haut Périgord et de la Communauté de Communes du Périgord Vert nontronnais.
- Ouverture enquête publique programme pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versants Bandiat, Trieux et Tardoire.
- Conteneurs de tri semi enterrés.
- Remplacement Madame BOUTHINON Bernadette pendant ses congés.
- Décision modificative.
- Questions diverses.

FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD VERT NONTRONNAIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil les enjeux de la fusion, l'intervention de Monsieur le Préfet qui impose cette fusion, mais qu'il faut pour autant la délibération de chaque commune. Le conseil à l'unanimité rejette le projet de fusion des deux communautés de communes.

OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET DE GESTION DES BASSINS VERSANTS BANDIAT, TRIEUX ET TARDOIRE.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une information de l'enquête publique sur les bassins versants dont l'ouverture aura lieu le 13 juin 2016 jusqu'au 18 juillet 2016. La restauration consistera à mettre en place sur une période de cinq ans des actions diverses : débardage, nettoyage arbres, renaturation du milieu aquatique etc... dont le coût est d'approximativement 600 000€.

CONTENEURS DE TRI SEMI ENTERRES

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur CHABROL du SMCTOM et que celui-ci lui a donné les échantillons de couleur pour les conteneurs, il demande l'avis du conseil, dont le choix se porte sur le gris granité.

Il explique que la benne à cartons sera déplacée derrière l'épicerie afin de dégager l'accès à la boucherie, et que celle-ci sera repeinte dans un ton proche des murs du commerce. Le conseil approuve à l'unanimité le choix de la couleur gris granité.

REPLACEMENT MADAME BOUTHINON BERNADETTE PENDANT SES CONGES

Durant la période des congés de Madame BOUTHINON, Monsieur le Maire propose que celle-ci soit remplacée par la postière de Busserolles. Le Conseil approuve à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la modification d'imputation des comptes suivants :

Compte 6574	- 1 030	au compte 6548	+1 030
Compte 2132	+13 200	au compte 2313	+ 13 200

Le Conseil approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie : le conseil a validé le rachat des murs, Monsieur et Madame MATU ont accepté la proposition.

Règlement cimetière : Monsieur le Maire informe de l'urgence d'un règlement dans le cimetière afin de régler le problème des arbres plantés près des tombes, les racines causants des dégâts. Colette MOUSNIER fait part de son inquiétude quant à l'état du mur séparant le nouveau cimetière. Monsieur le Maire lui répond qu'il en est conscient mais que sa remise en état n'a pas été budgétée.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente le tractopelle pour la somme de 3 000 euros. Le conseil approuve à l'unanimité

AUTO 24 : Suite à la demande de renouvellement de l'agrément de l'entreprise AUTO 24, celle-ci a fait l'objet de non-conformité concernant la réserve incendie. Une réunion a eu lieu sur le site de l'entreprise AUTO 24, avec un représentant de la DREAL, le commandant des pompiers et la gérante de l'entreprise AUTO 24 afin de trouver une solution rapidement. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est de la compétence de la Commune d'assurer les moyens en eau liés à la défense incendie.

Différentes solutions sont possibles et notamment une réserve membrane hors-sol.

Sachant qu'il est du devenir de l'entreprise, la municipalité doit réagir rapidement.

Le Conseil donne un accord de principe sur l'aide à apporter à AUTO 24. Celle-ci sera déterminée en fonction du coût de l'installation

INFORMATION : la subvention au titre de la DETR pour la boucherie d'un montant de 10 000 euros a été accordée.

Alan BROOKE informe le conseil que M TURNER souhaiterait que le marquage d'interdiction de stationner soit repeint à l'angle de l'intersection avec la route de Busserolles.

Herve DAUCHY demande s'il est possible de mettre le lavoir de Busserolles en eau. Monsieur le maire lui répond positivement.

Colette MOUSNIER rappelle qu'il faut installer des stores et la climatisation au cabinet médical.

Jocelyne LETURGIE demande s'il est possible de faire une programmation pour les travaux à la cantine, en fonction des congés des cantonniers.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

PRESENTS : Messieurs LAVALLADE, DELAVALLADE, DELAVERGNAS Mesdames LETURGIE, DUTROP, PEROUX

ABSENTS EXCUSES: Messieurs DAUCHY (pouvoir à Mme LETURGIE), BROOKE (pouvoir à M. LAVALLADE), MOUSNIER (pouvoir à M DELAVERGNAS), BREGEON (pouvoir à Mme PEROUX), WIJBURG.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 29 juin 2016, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le jour même. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Boucherie.
- Avis sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes défini par la proposition n°3 du schéma départemental de coopération intercommunale concernant la fusion des Communautés de Communes du Haut Périgord et du Périgord vert Nontronnais.

1/Boucherie

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur Clément GACHON, Boucher à Bussière-Badil a trouvé un nouveau camion et qu'il le finance par ses propres moyens.

2/ Avis sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes défini par la proposition n°3 du schéma départemental de coopération intercommunale concernant la fusion des Communautés de Communes du Haut Périgord et du Périgord vert Nontronnais.

Monsieur le Maire explique que chaque Conseil Municipal des Communes doit donner son accord sur le projet de périmètre concernant la fusion des deux communautés de communes et que la décision du Conseil Municipal doit intervenir dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral et peu aussi, au cours de cette même période, approuver les statuts et la composition du Conseil Communautaire du nouvel établissement ; il y a lieu ce soir de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis **défavorable**, concernant le périmètre de la Communauté de Communes, périmètre défini par la proposition n°3 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant la fusion de la Communauté de Communes du Haut Périgord et de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais.

La séance est levée à 21h15